

## Appel d'offres

### VILLE DE MONTRÉAL

**Service de la Gestion et de la Planification Immobilière  
Direction De La Gestion De Projets Immobiliers  
Division de projets de la sécurité publique et Espace pour la vie**

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **13 h 30**, à la date ci-dessous, dans les locaux du Service du greffe situés dans l'édifice Lucien-Saulnier, 155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée, Montréal (Québec) H2Y 1B5 pour :

**Catégorie :** Travaux de construction

**Appel d'offres :** IM-PR-21-0047(PAT)

**Descriptif :** Remplacement du poste de carburants de la cour de services de Pointe-Aux-Trembles, Montréal

**Date d'ouverture :** 17 janvier 2023, à 13h30.

**Dépôt de garantie :** 10 % de la valeur de la soumission

**Renseignements :** Pour toute question s'adresser à : [immeubles.soumissions@montreal.ca](mailto:immeubles.soumissions@montreal.ca)

**Documents :** Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 25 novembre 2022

**Visite supervisée des lieux :** Oui, obligatoire :

Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le 6 janvier 2022 à **13h30**, à l'adresse courriel suivante : [immeubles.soumissions@montreal.ca](mailto:immeubles.soumissions@montreal.ca).

Les visites auront lieu de mardi à jeudi entre le 29 novembre 2022 et le 12 janvier 2023 dans les plages horaires suivantes : 9h 00 à 10h00; 10h00 à 11h00; 13h00 à 14h00 et 14h00 à 15h00.

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le **25 novembre** 2022

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat

---

**Journaux de publication :** Le Devoir  Autre à préciser\* : \_\_\_\_\_

**Système à deux enveloppes :** oui \_\_\_\_\_ non

**Autre information utile aux fins du traitement des soumissions ?** \_\_\_\_\_

\*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.

Version mars 2019